

Rectification de codes NHM dans l'édition papier du RID 2025 :

### **RID 3.2 Tableau B**

Les modifications supplémentaires suivantes doivent être utilisées :

<b>Dénomination/description des marchandises</b>	<b>No ONU</b>	<b>Amendement</b>
CARBURANT DIESEL	1202	Dans la colonne « NHM », remplacer « 274100 » par : « 271019 ».
ESSENCE	1203	Dans la colonne « NHM », remplacer « 272+00 » par : « 271012 ».
Essence de térébenthine, succédané de, voir	1300	Dans la colonne « NHM », remplacer « 272100 » par : « 271012 ».
Essence naturelle, voir	1203	Dans la colonne « NHM », remplacer « 272400 » par : « 271012 ».
Gas-oil, voir	1202	Dans la colonne « NHM », remplacer « 274100 » par : « 271019 ».
GAZOLE	1202	Dans la colonne « NHM », remplacer « 274200 » par : « 271019 ».
HUILE DE CHAUFFE LÉGÈRE	1202	Dans la colonne « NHM », remplacer « 274300 » par : « 271019 ».
HUILE DE SCHISTE	1288	Dans la colonne « NHM », remplacer « 274900 » par : « 271410 ».

*Tableau de NOT-RID-240071, 19.12.2024 : Notification dépositaire, Corrections aux modifications au RID (annexe de l'appendice C à la Convention) adoptées par la Commission d'experts du RID à sa 58e session.*